

Compte rendu audience DSDEN du 8 avril 2021

« AESH »

1) PIAL :

Aujourd'hui 16 PIAL dans le 14 dont 13 inter-degrés

Rentrée 2021 : 5 PIAL inter-degrés publics pour tout le département, découpage identique aux bassins d'éducation.

Dans chaque PIAL :

2 co-pilotes = 1 chef d'établissement + un IEN

2 coordos = 1 coordo PIAL 1^{er} degré (directeur avec demi décharge) + un coordo PIAL 2nd degré. Ces derniers sont supposés établir les EDT des AESH de leur PIAL...

1 AESH référent (courriel envoyé le 7 avril sur OSTIC par l'IEN ASH à tou-tes les AESH pour recruter ces 5 perles, le 8 au matin ils comptaient déjà 9 candidatures, une belle perf !). N'auront pas de droit de regard sur les EDT de leurs collègues mais auront pour mission principale de venir au secours des AESH en situation de crise, de les former et informer et « étant au plus près (sic) des collègues » pourront permettre d'affiner les affectations : c'est là que nous leur avons signalé qu'ils avaient envoyé l'offre à tou-tes les AESH alors que seul-es celles/ceux qui avaient plus de 3 ans d'exp pouvaient être éligibles selon les textes.

1 référent enseignant par établissement dans le 2nd degré

Les enseignants « volontaires » bénéficiant de décharges de service et pas d'indemnités.

1 PIAL comprendra environ 10 collègues, X écoles et lycées.

Les établissements privés n'entrent pas dans cette organisation du nouveau monde de l'inclusion. Donc si des AESH doivent intervenir dans le privé et dans le public iels auront 2 contrats de travail par LE même employeur, ça nous laisse perplexes ...

Les avenants PIAL seront, *a priori*, envoyés aux collègues AESH mi-juin.

Celles et ceux qui ne les signeront pas seront licencié-es.

Le PIAL ne permettra pas d'augmenter les quotités des AESH, sauf si besoins en rapport avec les notifications des élèves, contrairement à ce qui nous avait été vendu il y a 2 ans par Blanquer et Cluzel.

En 2020 il y a eu + 9 % de notifications MDPH dans le 1^{er} degré et + 16 % dans le secondaire.

Parce que cette usine à gaz risque d'être assez difficilement compréhensible pour les équipes pédagogiques et pour les familles nous avons demandé comment la DSDEN comptait communiquer sur cette nouvelle organisation et rien n'est prévu visiblement puisqu'ils n'ont rien répondu et ont surtout pris des notes !

2) Covid

Pas d'informations sur les priorités vaccinales, ni sur qui vaccinera ni où.

Masques inclusifs : des AESH qui interviennent auprès d'élèves sourds en ont eu mais ne les portent pas car soit il y a trop de buée et les élèves ne peuvent lire sur les lèvres soit ils sont trop grands et donc ne protègent personne.

Masques jetables : l'EN n'en fournira pas aux accompagnant-es mais de nouveaux masques de type « lavables » plus légers, comparables aux jetables sont arrivés et vont être distribués sous peu.

=> Merci de faire remonter au syndicat SUD Éducation 14 si les AESH ne sont pas dotés à la reprise post confinement. La SG s'est engagée à en faire livrer au plus vite ! Affaire à suivre ... Cela devrait être automatique !

3) Formation

En voie d'amélioration pour former les AESH le plus tôt possible.

Problème de communication des convocations pour les formations non reçues ou reçues très tard, Mme Lay dit: « encore faut il que les AESH regardent leurs boîtes académiques »... Réponse cynique n'est-il pas ?

Logiciel ANETH : nouvelle plateforme académique proposera aux AESH des modules facultatifs sur les différents handicaps. Formations non obligatoires, hors temps d'accompagnement, avec notre matériel personnel ou bien demander au PIAL pour accéder à des ordinateurs dans les établissements car pas de prime d'équipement informatique pour les accompagnant-es.

Les AESH ne sont pas supposé-es être contrôlé-es sur les temps passés connecté-es car c'est en dehors des 60h de formation obligatoires. Formation qui rentre dans le PAF donc pas de fléchages de nouvelles formations du PAF en présentiel prévus.

4) Démissions et ruptures conventionnelles.

Une seule AESH a contacté la DSDEN pour une rupture conventionnelle mais elle n'a pas donné suite.

On n'a pas eu d'informations sur les démissions.

5) Rémunération.

Mise à jour de la grille indiciaire prévue (on a bien reçu le mail mais pas de changement d'échelon à ce jour) passage à l'indice 334 pour les CDI...ça sera rétroactif.

Entretien professionnel qui permettrait un changement d'échelon : pas mis en œuvre dans le 14 alors que ce sont les textes et ils le savent.

Prime compensatoire CSG : pas d'infos car le référent n'était pas joignable lors de l'audience mais la SG s'engage à nous tenir au courant... Affaire à suivre !